

ARTI PRIMES

MA FICHE PRATIQUE

BAR-EN-101 Isolation de combles ou de toiture

Cette fiche vous accompagne dans la constitution de votre dossier Artiprimes. Nous vous rappelons que toutes les règles doivent être respectées pour obtenir la validation de votre dossier, celles-ci étant toutefois susceptibles de faire l'objet d'évolution réglementaire. Dans le cas où votre dossier est incomplet, son temps de traitement sera rallongé. Si votre dossier ne respecte pas les conditions ci-dessous, complétez votre dossier avant de l'envoyer.

Mentions générales

- Le nom et le prénom de votre /vos client(s) sont identiques sur les pièces justificatives de votre dossier : **devis, facture, Attestation sur l'Honneur** (partie B), **avis d'imposition**.
- L'adresse des travaux est mentionnée sur chaque document (devis, facture, Attestation sur l'Honneur) même si elle est identique à l'adresse de facturation.
- L'adresse des travaux est identique sur les pièces justificatives de votre dossier : **devis, facture, Attestation sur l'Honneur** (partie A). Si l'adresse des travaux ne comporte pas de n° de voie (ex : lieu-dit), le n° de parcelle cadastrale est renseigné dans le champ adresse des travaux.
- Les dates des documents doivent respecter l'ordre chronologique suivant:



DEVIS : mentions obligatoires

- Dans le cas de sous-traitance, indiquer la raison sociale et N° SIREN du sous-traitant.

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

FACTURE : mentions obligatoires

- Informations relatives à votre entreprise (Raison sociale et N° SIRET).
- Dans le cas de sous-traitance, indiquer la raison sociale et N° SIRET du sous-traitant.
- La date de la visite préalable du bâtiment.
- La fourniture et la mise en place de l'isolant (mention de « pose », « mise en œuvre », ...).
- Le type d'isolation réalisé (en combles perdus ou en rampant de toitures).
- La surface isolée (en m²).
- La marque et la référence de l'isolant installé. Par exemple : « Marque : ROCKWOOL Référence : JETROCK 2 ».
- L'épaisseur de l'isolant installé (en mm ou en cm).
- La résistance thermique de l'isolant installé ($R = \dots \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$) et la norme selon laquelle est évaluée la résistance thermique (Information indiquée dans la notice du fabricant) ou le numéro de certification ACERMI l'isolant.

MA FICHE PRATIQUE

BAR-EN-101 Isolation de combles ou de toiture

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : mentions obligatoires

Partie A

- La date d'engagement de l'opération (**rappel : tout dossier engagé avant la validation de la Déclaration de Travaux sera systématiquement refusé. Ex : signature du devis, versement d'un acompte avant la validation de la DT**).
- La coche de la case « bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans ».
- La coche de la case « type de pose » (combles perdus ou rampant de toitures).
- La résistance thermique de l'isolant installé (en m².K/W).
- L'épaisseur de l'isolant installé (en mm).
- La marque et la référence de l'isolant installé.
- Informations relatives à l'entreprise sous-traitante (nom, prénom, raison sociale et n° SIRET) : champs à ne remplir que si l'opération de travaux a fait l'objet d'une sous-traitance.

Partie B (à compléter par votre client)

- Indiquer la fonction du bénéficiaire pour les personnes morales (syndic de copropriété, collectivités et professionnel).
- La coche de la case relative au statut de votre client (propriétaire ou locataire des équipements installés ou maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés).

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

Partie C

- La coche de la case relative à votre statut (ayant mis en œuvre ou ayant assuré la maîtrise d'œuvre).
- La date de signature manuscrite.
- Le cachet de votre entreprise et votre signature.

Si vos clients sont éligibles aux Artiprimes PLUS et aux Artiprimes MAX :

Cadre R1 : Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération (à compléter par votre client)

- Joindre un justificatif de revenu du ménage de l'année N-1 par rapport à la date de signature du devis
- Indiquer le nombre de personnes déclarées sur l'avis d'impôt (déclarants + personnes à charge).

Si le ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

- Indiquer le nombre de foyers fiscaux.
- Renseigner le/les nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux.

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

Envoyer le dossier complet avec : copie devis, copie facture, attestation sur l'honneur originale, justificatif de revenus si primes Artiprimes PLUS ou MAX et le certificat RGE par dossier Artiprimes à votre CAPEB Départementale.